



BREVET D'INVENTION

Code de la propriété intellectuelle-Livres VI

DECISION DE DELIVRANCE

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle décide que le brevet d'invention n° 02 13905 dont le texte est ci-annexé est délivré à :
SOUX JACQUES LOUIS AUGUSTE - FR

La délivrance produit ses effets pour une période de vingt ans à compter de la date de dépôt de la demande, sous réserve du paiement des redevances annuelles.

Mention de la délivrance est faite au Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 06/41 du 13.10.06 (n° de publication 2 846 684).

Fait à Paris, le 13.10.06

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

B. BATTISTELLI

**INSTITUT
NATIONAL DE
LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE**

SIEGE

26 bis, rue de Saint Petersburg
75800 PARIS cedex 08
Téléphone : 01 53 04 53 04
Télécopie : 01 42 93 59 30

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①① N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 846 684

②① N° d'enregistrement national :

02 13905

⑤① Int Cl^B : E 04 C 1/00 (2006.01)

①②

BREVET D'INVENTION

B1

⑤④ PARPAING EN BOIS MASSIF.

②② Date de dépôt : 05.11.02.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public
de la demande : 07.05.04 Bulletin 04/19.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention : 13.10.06 Bulletin 06/41.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : SOUX JACQUES LOUIS
AUGUSTE — FR.

⑦② Inventeur(s) : SOUX JACQUES LOUIS AUGUSTE.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : HAUTIER.

FR 2 846 684 - B1

